



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la
CAGB le :

- 4 NOV. 2016

**Séance du jeudi 27 octobre 2016
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle 101**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 27/10/2016 à 19h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R.O.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 05/09/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 05/09/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence habitat (octobre 2016)

MM. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par NEOLIA et pour un montant total de 2 086 957,85 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.1.1.2 - Aide d'urgence en Haïti

A l'unanimité, le Bureau statue favorablement sur une contribution exceptionnelle de l'Agglomération du Grand Besançon au fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises pour Haïti.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R.6.1 - Participation au projet franco-suisse SecuriCity porté par FEMTO-ST

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sous réserve du BP 2017 et PPIF 2017-2021 sur une participation à hauteur de 4 000 € au projet SecuriCity sur 2017-2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.6.2 - Participation au projet franco-suisse RESponSE porté par FEMTO-ST et l'EPFL

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sous réserve du BP 2017 et PPIF 2017-2021 sur une participation à hauteur de 4 000 € au projet RESponSE sur 2017-2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

R.7.1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage à l'association AMUSO

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide exceptionnelle au lancement de l'école de musique AMUSO à hauteur de 5 000 € sur l'exercice 2016, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche inhérente à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

R.3.1 - Etude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de prestations conclue le 23 février 2015 avec la SPL Territoire 25 pour un montant 60 000 € TTC maximum et une durée de prolongation de cette convention de 2 ans (prolongation contractuelle maximale),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations passée avec la SPL Territoire 25 le 23 février 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R.3.2 - Contrat de mandat passé avec la SPL Territoire 25 pour la réalisation des aménagements intérieurs de l'espace CAGB du Signal aux Auxons

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de contrat de mandat passé avec la SPL Territoire 25 pour la conduite des travaux d'aménagement des locaux loués par la CAGB dans le bâtiment le Signal sur la zone de Nouvelle Ere aux Auxons,
- autorise Monsieur le Président du Grand Besançon à signer tout document relatif à cette opération et notamment le contrat de mandat annexé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R.3.3 - Carrefour régional des Maires - Edition 2016

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière de 3 000 € au Cluster éco-chantier pour l'organisation de l'édition 2016 du Carrefour des Maires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

R.4.1 - Prêt de la mallette énergie - Convention de partenariat avec la Ville de Besançon et la Communauté de communes de Vaite-Aigremont (CCVA)

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du projet d'extension du dispositif de mallette énergie présent sur le territoire de la Ville de Besançon à ceux du Grand Besançon et de la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont, ainsi qu'aux agents de l'ensemble des collectivités (Ville, CAGB et CCAS et CCVA),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

R.5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 22 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 140 785 €,
- les 3 demandes de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 7 650 €,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 9 075 € attribuée à Mme GURY et M. OUCHACHE par délibération du Bureau du 23 octobre 2014,
- l'attribution d'une subvention complémentaire à Mme MONNERET, pour un montant de 53 €, soit une subvention totale de 1 403 € (1 350 € + 53 €).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

R.5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Mamirolle

MM. P. CONTOZ et D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS VESTALE pour 1 logement à Chemaudin, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- les demandes de labellisation de la société MAISONS CONTOZ pour 2 logements à Mamirolle, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 12 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. et Mme MAGLOIRE correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. AYMONIER Vincent et Mme CHOPARD Elodie correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme PICHETTI correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BRENEY correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de subvention de Mme MILLE correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - Programmation complémentaire

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi dans ce cadre, de 3 subventions pour un montant total de 13 000 €, réparties comme suit :

- 4 810 € aux Petits Débrouillards,
- 4 810 € à Fabrikaweb,
- 3 380 € à l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 27 octobre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAILIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 6.1, 6.2, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h50.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 6.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 6.2)

Etaient absents : M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 27 octobre 2016

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	3
Rapport n° 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 05/09/16	3
Information - Évolution de l'organisation et du déroulement des Assemblées	3
Commission n° 01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	4
Rapport n° 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence habitat (octobre 2016)	4
Rapport n° 1.1.2 - Aide d'urgence en Haïti	4
Commission n° 06 : Aménagement du territoire et coopérations	4
Rapport n° 6.1 - Participation au projet franco-suisse SecuriCity porté par FEMTO-ST	4
Rapport n° 6.2 - Participation au projet franco-suisse RESponse porté par FEMTO-ST et l'EPFL	5
Commission n° 07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	5
Rapport n° 7.1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage à l'association AMUSO	5
Commission n° 03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	6
Rapport n° 3.1 - Étude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25	6
Rapport n° 3.2 - Contrat de mandat passé avec la SPL Territoire 25 pour la réalisation des aménagements intérieurs de l'espace CAGB du Signal aux Auxons	7
Rapport n° 3.3 - Carrefour régional des Maires - Édition 2016	7
Commission n° 04 : Développement durable	7
Rapport n° 4.1 - Prêt de la mallette énergie - Convention de partenariat avec la Ville de Besançon et la Communauté de communes de Vaîte-Aigremont (CCVA)	7
Commission n° 05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	8
Rapport n° 5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)	8
Rapport n° 5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Mamirolle	9
Rapport n° 5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention	10
Rapport n° 5.4 - Information du Bureau - État d'avancement des démarches de prospective foncière pour une aire de très grands passages	10
Rapport n° 5.5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - Programmation complémentaire	12

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du lundi 27 octobre 2016

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h50.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n° 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Bureau du 05/09/16

M. BAULIEU.- Merci de prendre place. Le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre réunion. Le Président est retenu quelques instants et nous rejoindra dès que possible. Je déclare la séance ouverte. Avant même de parler de l'organisation de notre Assemblée, nous avons tout d'abord un rapport d'information. Je bénéficie d'une attention toute particulière, ce qui va me permettre d'aller plus rapidement et nous pourrions passer les rapports plus vite.

S'agissant des pouvoirs, il n'y en a pas. Sont excusés Pascal DUCHEZEAU, Emmanuel DUMONT, Marcel FELT et Alain LORIGUET. Concernant les conflits d'intérêts, vous savez que nous sommes tous invités à le signaler si nous pressentons une situation de ce genre.

Qui se précipite pour être nommé secrétaire de séance ? Catherine BARTHELET, merci.

Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du Bureau du 5 septembre dernier.

Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est donc validé.

Information - Évolution de l'organisation et du déroulement des Assemblées

M. BAULIEU.- Nous avons tout d'abord un rapport d'information, dont vous avez pu prendre la mesure, et que nous avons déjà évoqué antérieurement. Dans la composition du dossier de la séance de ce soir, vous avez des temps distincts comme indiqué en début de rapport. Le souci est de trouver un moyen de rendre plus fluides et peut-être plus courtes certaines de nos séances, compte tenu du fait que, par définition, avec les augmentations de compétences, nous aurons un nombre de rapports qui aura tendance à augmenter. Si nous ne modifions pas nos méthodes, nous pouvons nous préparer à avoir un Bureau toutes les semaines et un Conseil toutes les deux semaines, ce qui peut être un peu compliqué quand nous voyons déjà les difficultés à retenir les dates. Dans ce contexte, il s'agit de faire évoluer nos pratiques compte tenu de cette nécessité, et de faire en sorte que le Bureau soit scindé en trois temps :

- le vote décisionnel : ce que vous trouvez dans la structure même des rapports que vous avez,
- la partie préparatoire au Conseil,
- un temps de débats si nécessaire, si nous en avons besoin et si nous l'avons décidé.

Pour gagner également du temps, concernant le fléchage des rapports présentés oralement en Bureau et en Conseil Communautaire, le Président nous rappelle régulièrement de faire des interventions de synthèse. Puisque nous avons tous les rapports écrits, nous sommes tous censés avoir pris connaissance de tous les rapports de manière exhaustive. La présentation doit donc être *a minima*. Dans l'ordre de grandeur de trois rapports que nous pourrions juger prioritaires par compétence, il s'agit de rester sur une présentation comparable à celle que nous pratiquons. Concernant les autres rapports, le Président passe en grande vitesse et si le rapporteur a quelque chose à ajouter, il se précipite pour le dire. Néanmoins, nous essayons de passer rapidement à la question suivante.

Pour notre confort à tous, le but n'étant pas de censurer qui que ce soit, il s'agit d'avoir un rythme de travail plus compatible avec nos capacités de résistance. Merci pour votre compréhension et pour votre adhésion enthousiaste à la formule. Dans la mesure où nous n'avons pas de casse-croûte ce soir, nous devons tenir le rythme. Nous passons aux rapports faisant l'objet d'une décision.

Commission n° 01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Rapport n° I.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence habitat (octobre 2016)

M. BAULIEU.- Il y a 6 demandes pour un montant de 2 086 957 €. Vous avez dans le rapport la description des opérations, leur localisation et le niveau de performance énergétique des bâtiments après travaux, comme cela avait été souhaité à une époque. Les éléments prudentiels ont été vérifiés. Il n'y a bien évidemment pas de provision compte tenu de la nature du bailleur.

M. STEPOURJINE.- Nous ne comprenons pas la méthode.

M. BAULIEU.- Nous sommes dans le rapport comportant une partie décisionnelle. À la différence des séances précédentes, les parties décisionnelles sont regroupées dans un premier volet. Nous passons ensuite les rapports Commission par Commission, si bien que vous pouvez être amenés à intervenir en deux séquences.

M. STEPOURJINE.- J'ai bien compris cela, mais j'avais cru comprendre que seuls les rapports comportant l'inscription « présentation orale en séance » étaient effectivement présentés. Tu viens de présenter le rapport n° I.1.1, mais je ne vois pas indiqué au-dessus cette inscription.

M. BAULIEU.- Je dois bien exposer ce sur quoi nous allons décider. Je ne peux guère faire plus court. Aurais-je commis une irrégularité au regard de ce que nous venons d'indiquer ?
S'adressant à M. DEMILLIER. Jean-Philippe, ai-je trop présenté ce rapport ? Vous faites respecter le droit. Je ne vous demande pas de prendre position.

M. STEPOURJINE.- Je te remercie. On vient de me dire qu'il y avait une erreur sur nos rapports. Merci, j'ai compris.

M. BAULIEU.- S'il n'y a plus d'observations, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n° I.1.2 - Aide d'urgence en Haïti

M. BAULIEU.- Je vous propose ce rapport - qui a été intercalé - qui concerne une aide d'urgence de solidarité à Haïti d'un montant de 2 500 €.

Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Commission n° 06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n° 6.1 - Participation au projet franco-suisse SecuriCity porté par FEMTO-ST

M. CURIE.- Très rapidement, les deux rapports que je vais présenter portent sur la coopération au sens général avec la Suisse. Ils vont nous aider à travailler avec FEMTO (Franche-Comté, Électronique, Thermique et Optique) entre autres, sur des projets de recherche. Le premier rapport concerne SecuriCity. Il s'agit d'un programme de recherches et d'innovation entre FEMTO et des entreprises suisses dans le domaine des plateformes d'objets connectés pour les villes intelligentes. C'est assez intéressant pour nous. Certaines entreprises françaises (par exemple PARKEON) participent à ces recherches. Nous devons nous prononcer sur une participation de 4 000 € à ce projet.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, le rapport est adopté.

M. CURIE.- Le projet RESponSE (Réseau de capteurs pour la santé des pompiers et leur sécurité) est intéressant et concret, puisqu'il vise à développer des matériels et des produits innovants à haute valeur ajoutée, avec des capteurs passifs qui résistent aux conditions hostiles. Cela peut être intéressant en ce qui concerne les protections incendie pour les pompiers. Il y a des recherches au niveau des capteurs que l'on peut mettre à l'intérieur de leurs vêtements, ce qui permet de pouvoir localiser un pompier en train d'éteindre un incendie dans un bâtiment. Sur ce projet, il y a également une proposition de subvention de 4 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous. Ce qui est surtout intéressant avec la Suisse, au-delà de ces projets-là - je ne veux pas préjuger de la qualité des projets -, quand on voit que c'est porté par FEMTO et par l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, c'est que nous allions dans ce sens. Vous savez qu'un de nos axes forts de coopération des années à venir concerne la Suisse, notre Université avec celle de Lausanne et l'EPFL. Je crois que par rapport à cela, nous avons intérêt à renforcer et à développer les liens dans le domaine de la recherche, de l'industrie, de la culture, dans tous les domaines avec la Suisse, car c'est un atout très important pour le Grand Besançon. Concernant le projet lui-même, à partir du moment où FEMTO et l'EPFL sont derrière, nous pouvons nous dire que ce sont des gens sérieux. Je n'ai rien d'autre à dire par rapport à cela, si ce n'est qu'il faut y aller.

M. CURIE.- Ce rapport est très rapide, mais dans un prochain Bureau, il y aura justement une présentation plus complète sur les relations avec la Suisse.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le cadre du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, je suis en train de discuter avec Morteau pour qu'ils puissent nous rejoindre. Grâce à eux, nous aurions ainsi la possibilité de mettre en place un groupe de coopération transfrontalière (GCT), ce que nous ne pouvons pas faire actuellement, parce que nous ne touchons pas la Suisse. Si Morteau entre dans le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, cela permettrait de le faire. Je pense que c'est une très bonne initiative. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, ce rapport est adopté.

Commission n° 07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n° 7.1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage à l'association AMUSO

M. PRALON.- Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le démarrage d'une nouvelle école de musique intercommunale regroupant à la fois les ateliers musicaux de Besançon (Saint-Ferjeux, Velotte et Montrapon) et l'association LASCAR (Loisirs, Animation Sportive et Culturelle d'Avanne-Aveney) qui présente les caractéristiques nécessaires pour se constituer en école structurante. Comme nous l'avons fait pour l'école intercommunale du Plateau de Saône, cette aide au démarrage vous est proposée sur des reliquats de l'année 2016, mais cela ne saurait préjuger de l'engagement du Grand Besançon dans le financement à venir de cette association. Il s'agit simplement d'une aide au démarrage de cette école avec le recrutement pendant 4 mois, dont 2 mois à temps plein, du personnel nécessaire à son ouverture.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. LOPEZ.- Je suis tout à fait pour ce projet. Je regrette simplement que l'école de Grandfontaine largement sollicitée pour devenir une école structurante n'ait pas fait cette démarche dans ce sens. Je n'ai pas envie de m'opposer à ce projet concernant notamment la commune d'Avanne-Aveney et les communes environnantes, mais que l'on ne vienne pas me reprocher que j'aurais voté contre un certain projet à Grandfontaine. Par conséquent, je m'abstiendrai.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Il y a donc une abstention que je comprends parfaitement. As-tu quelque chose à ajouter par rapport à cela ?

M. CURIE.- Absolument pas. De toute façon, avec la venue des nouvelles communes, il y aura certainement d'autres choses, notamment du côté de Saint-Vit. Je sais que des démarches sont actuellement faites par l'EMICA (École de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux) sur le secteur de Grandfontaine pour travailler ensemble. Je pense même que cela va dans le bon sens, parce que des liens se sont tissés. Nous devons donc nous rencontrer pour faire un point sur la situation financière de l'EMICA. De plus, l'EMICA a posé des jalons du côté de Grandfontaine pour travailler avec eux, ce qui semble recevoir plus qu'un avis favorable du côté du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? | abstention. C'est adopté.

M. BAULIEU.- En termes de pratique, sur les nouvelles règles de fonctionnement, pour essayer de rendre les séances plus fluides et plus rapides, les rapports portent la mention « présentation orale en séance » ou ne la portent pas. Pour les rapports ne portant pas cette mention, le Président en dira trois mots. Si le rapporteur n'a rien de particulier à dire, nous voterons et nous passerons au rapport suivant. *S'adressant à M. DEMILLIER.* Est-ce bien cela, Jean-Philippe ? Ai-je bien appliqué la règle ?

M. DEMILLIER.- C'est bien cela.

Commission n° 03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n° 3.1 - Étude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons mis en place une stratégie pour proposer aux entreprises une gamme d'offres d'implantation diversifiées. Nous avons un certain nombre de sites que nous devons reconverter. Nous avons donc demandé qu'une étude soit confiée à la SPL Territoire 25 pour vérifier quels étaient les sites requalifiables et combien cela coûterait. Par exemple, il y a un site très important à requalifier. Je veux parler de celui sur lequel nous sommes ici aujourd'hui, à savoir l'Agglomération. Il s'agit d'étudier les possibilités de requalification de certains sites. Pour celui-ci, par exemple, c'est intéressant dans le sens où cela nous permettra de voir quels sont les travaux à faire pour que ce bâtiment redevienne attractif et performant. Forts de cette étude, nous pourrions aller négocier avec les propriétaires actuels des locaux pour les acheter aux bons prix et s'ils ne donnent pas les bons prix, nous pourrions leur dire de reprendre leurs biens et de les revendre ailleurs avec les plus grandes difficultés que nous pouvons connaître. Avez-vous des remarques ou des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Nous pouvons considérer que ce rapport est adopté.

M. BAULIEU.- Concernant notre nouvelle méthode de travail, j'entends Bernard GAVIGNET. Nous pouvons arrêter de rechercher des simplifications et nous siégerons jusqu'à minuit. Ce n'est pas un problème, nous sommes d'accord.

M. GAVIGNET.- Ce n'est pas un problème, cela ne me gêne pas, mais si n'importe qui présente n'importe quoi, il y aura des conflits d'intérêts.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas cela. Il se trouve qu'il y a deux ou trois rapports comme cela. L'idée est d'essayer de trouver une solution pour passer rapidement ceux ne posant pas de problème et avoir plus de temps pour discuter de ceux qui posent problème. Je suis comme Gabriel BAULIEU, si la solution ne vous convient pas, nous faisons comme avant. Je ne voudrais surtout pas que vous preniez cela comme une volonté de ne pas prendre en compte l'avis des membres du Bureau. Ce n'est pas cela. Cette solution a été proposée à titre d'essai. Apparemment, cela n'enchant pas beaucoup de monde. À la limite, les rapporteurs peuvent s'en tenir à la lecture du résumé, ce qu'ils ne font quasiment jamais, comme cela avait été prévu par le passé. Ils peuvent aussi s'en tenir à leur résumé propre et en rester là. Je veux bien que nous procédions de cette manière.

Rapport n° 3.2 - Contrat de mandat passé avec la SPL Territoire 25 pour
la réalisation des aménagements intérieurs de l'espace CAGB du Signal aux Auxons

Mme WANLIN.- Dans le cadre du projet de la ZAC Nouvelle Ère aux Auxons, concernant un bâtiment de 5 000 m² à vocation tertiaire, le bâtiment Le Signal est sur le point d'être livré. La première tranche de ce bâtiment qui représente 2 400 m² sera livrée en novembre 2016. AKTYA s'est porté acquéreur de 1 200 m². LA CAGB sera locataire de 600 m² sur les 1 200 m² au moyen d'un BEFA (Bail en l'État Futur d'Achèvement) passé avec AKTYA. Ces locaux étant loués nus, il convient de les aménager au moyen d'un mandat passé avec la SPL Territoire 25 d'un montant fixé à 225 340 € HT, soit 269 808 € TTC.

Il est demandé au Bureau de :

- se prononcer sur le projet du contrat de mandat passé avec la SPL Territoire 25,
- autoriser Monsieur le Président du Grand Besançon à signer tout document.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n° 3.3 - Carrefour régional des Maires - Édition 2016

M. BLESSEMILLE.- Cette année, le Carrefour régional des Maires a une envergure particulière, puisqu'il s'intègre dans la grande Région. C'est pour cette raison que nous vous demandons une participation de 3 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Entre parenthèses, j'y ai vu un certain nombre d'entre vous. C'est plutôt intéressant. Il y a du monde, beaucoup d'élus de petites et moyennes communes, peu d'élus des grandes communes. Ces élus viennent rencontrer des poseurs de tuyaux, des aménageurs de systèmes divers, de signalétiques et autres. J'ai trouvé que c'était bien. Je vous propose donc d'accepter de verser cette participation de 3 000 €. Ce Carrefour se poursuit demain, mais il y a des débats que j'ai trouvés moins intéressants.

Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Commission n° 04 : Développement durable

Rapport n° 4.1 - Prêt de la mallette énergie - Convention de partenariat avec
la Ville de Besançon et la Communauté de communes de Vaîte-Aigremont (CCVA)

Mme PRESSE.- Il s'agit du dispositif de prêt de la mallette énergie qui permet aux habitants de repérer les gisements d'économie d'énergie dans leurs habitations. Jusqu'à présent, il y avait des mallettes au niveau de la Ville de Besançon et nous l'étendons au territoire de l'Agglomération et de la CCVA. Nous l'étendons également aux agents des collectivités Ville, CAGB, CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et CCVA qui n'en profitaient pas jusqu'à présent.

M. LE PRÉSIDENT.- En un mot, nous allons étendre ce principe et nous rachèterons 5 mallettes. Est-ce bien cela ?

Mme PRESSE.- Nous les avons déjà. Elles sont cofinancées par le TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) à hauteur de 80 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y aura ainsi 11 mallettes à disposition.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Commission n° 05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n° 5.I - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ce rapport concerne 22 dossiers pour un montant de 140 785 € et 3 autres dossiers pour un montant de 7 650 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. GAVIGNET.- Cela me chauffe un peu.

M. PRALON.- Moi aussi.

M. STEPOURJINE.- Vous avez voté, les dossiers sont très bien étudiés notamment par notre prestataire SOLiHA, la Fédération Solidaire pour l'Habitat. Cela répond à des critères très précis et nous travaillons sur ce sujet avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat), parce que, ne l'oubliez pas, ce sont des aides à la fois financées par l'ANAH et par la Communauté d'Agglomération, et il y a éventuellement d'autres aides. C'est très réglementé et cela concerne des personnes à moyens réduits. Vous avez voté ces subventions et aujourd'hui, malheureusement, nous nous sommes fait taper sur les doigts dernièrement par Monsieur le Préfet, parce que nous ne consommons pas assez.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi cela vous chauffe-t-il si c'est pour des gens modestes ?

M. PRALON.- Dans la liste, il n'y a pas que des gens modestes.

M. STEPOURJINE.- Vous nous le signalez pour que nous puissions vérifier si les dossiers sont correctement montés ?

M. LE PRÉSIDENT.- À mon avis, il faut bien distinguer les choses. Je pense que permettre à des personnes de condition modeste d'améliorer la qualité énergétique de leur logement, c'est bien, parce que c'est un peu dans le cadre de la politique que nous menons. Il ne faut pas revenir là-dessus. Si parmi ces dossiers, certains vous semblent poser problème, il suffit de le signaler à Robert STEPOURJINE pour qu'il regarde.

M. PRALON.- C'est de la délation.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce n'est pas de la délation. Les dossiers sont étudiés par les services. Si tu trouves quelque chose qui ne va pas, il est normal de le dire. Si le dossier a mal été rempli, nous verrons, mais il ne faut pas remettre en cause les services.

M. STEPOURJINE.- Faites bien attention à ce que vous dites. Ces dossiers sont examinés d'abord par notre prestataire SOLiHA. Ils sont ensuite examinés par la Communauté d'Agglomération et enfin par les services de l'État dans le cadre de la Commission Locale de l'Habitat (CLH) qui se réunit tous les mois pour décider des subventions à donner. Certains dossiers passent en Commission, d'autres passent aussi avec des contraintes supplémentaires. Il faut donc faire attention à ce que l'on dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne pouvons pas remettre en cause ce type de dossiers. J'ai compris qu'il y avait 3 contrôles, SOLiHA, nous et l'État.

M. RUYSSSEN.- On peut vérifier les déclarations faites en matière de revenus et si la déclaration est erronée, les conditions ne sont plus remplies.

M. STEPOURJINE.- Dominique SCHAUSS demande comment nous faisons. Je vous dis tout de suite qu'au niveau de l'ANAH et du service, des personnes vont éventuellement voir sur place ce qu'il se passe. Je peux vous dire que dans certains cas, nous avons refusé des subventions, parce qu'il y avait eu une mauvaise déclaration. La réponse est « oui ».

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas de l'argent versé sans contrôle. Avez-vous d'autres remarques ?

M. RUTKOWSKI.- Dans ces dossiers, je connais une personne qui n'a peut-être pas énormément de revenus, mais la connaissant, à mon avis, c'est son choix. Ceci dit, elle est propriétaire, elle est en train de vendre un terrain à 250 000 € et elle est éligible. Peut-être qu'elle a des revenus modestes, mais en termes de patrimoine, nous devrions faire attention.

M. CONTOZ.- Sur notre Agglo, nous avons 95 000 appartements et nous subventionnons quelques personnes. Est-ce le propre des fonds publics dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous finançons des personnes modestes et l'objectif est celui-là.

M. STEPOURJINE.- Je n'aime pas ces positions qui sont prises. Si quelque chose ne va pas, Pierre, je suis à côté de toi, tu peux me le dire et me le signaler.

M. CONTOZ.- Il y a 95 000 appartements dans cette Agglomération et nous subventionnons quelques personnes. Est-ce le propre des fonds publics, alors que les collectivités sont dans une situation compliquée ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, nous les subventionnons selon des critères bien précis et bien définis.

M. BAULIEU.- Comme le disait Robert, c'est par rapport à la politique que nous avons votée.

M. LE PRÉSIDENT.- Si des choses vous paraissent anormales, dites-le à Robert pour qu'il regarde à nouveau, mais ne considérez pas cela comme de la délation.

M. BAULIEU.- Il y a aussi le cas évoqué par Serge RUTKOWSKI. Immanquablement, dans ce cas, il y a une ressource de patrimoine. Comme ce n'est pas un revenu ordinaire, cela passe au travers.

M. LE PRÉSIDENT.- Lorsqu'une politique est bonne, faut-il la supprimer totalement à cause d'un ou deux abus ? Non, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas d'abus. Il me semble qu'avec les personnes qui contrôlent ces dossiers, à savoir notre prestataire, l'ANAH et l'Agglo, nous mettons le maximum de précautions.

M. STEPOURJINE.- De plus, les critères sont nationaux, ce sont des critères de l'ANAH sur la base des revenus et des fourchettes concernant des personnes qui ont des moyens très réduits. Nous étions aussi d'accord pour étendre cela aux moyens modestes, ce que nous préconise aussi l'ANAH.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres remarques, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vois deux abstentions. C'est adopté.

Rapport n° 5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Mamirolle

M. STEPOURJINE.- Nous labellisons une maison à Chemaudin et deux maisons à Mamirolle.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. HUOT.- Pourrions-nous avoir les noms ?

M. STEPOURJINE.- Pour l'instant, nous labellisons les maisons.

M. HUOT.- Comme nous devons prendre une délibération pour financer le complément communal, ce serait bien d'avoir les noms. De plus, les acquéreurs viennent parfois demander en mairie et nous ne savons pas où en est le dossier.

M. STEPOURJINE.- Je reprends ce que je viens de dire. Nous labellisons des maisons. Suite aux demandes faites à la fois par toi et par le constructeur, dans le rapport suivant, nous déciderons d'attribution de subventions et il y a les noms des personnes et le montant de la subvention attribuée. Par exemple, nous avons à Mamirolle le dossier de Monsieur et Madame Raphaël MAGLOIRE et tu as toutes les coordonnées.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Il s'agit d'une subvention pour 5 foyers qui bénéficient de l'aide de l'accèsion à la propriété à Dannemarie-sur-Crète, Mamirole et Besançon. Je voulais te remercier et remercier les deux autres communes pour leur participation au dispositif. Le montant de la subvention de la Communauté d'Agglomération s'élève à 27 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Avez-vous des remarques ?

M. HUOT.- Je voulais juste dire que certains acquéreurs étant des primo-accédants, ils ont choisi de venir sur le site de Mamirole à cause de cette aide.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont donc des primo-accédants aux revenus modestes et cela permet de maintenir une certaine forme de construction et de production de logements importante. Nous savons bien qu'actuellement, le secteur du bâtiment est en crise, entre autres pour le logement modeste. Je crois que cela va dans le bon sens. C'est un effet de levier terrible. Un certain nombre de personnes, si elles ne bénéficiaient pas de cette aide, iraient peut-être construire ailleurs ou ne construiraient pas. Il faut être très vigilant par rapport à cela, par rapport aux critères. Ce sont des choses très importantes, entre autres d'un point de vue économique.

M. STEPOURJINE.- C'est une suite au Pass-Foncier qui avait très bien marché sur la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Non seulement l'Agglo met de l'argent là-dessus, mais il y a aussi la commune et le constructeur.

M. STEPOURJINE.- Le constructeur met 5 000 ou 6 000 € et la commune met 1 000 ou 1 200 selon la taille du foyer.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un effet de levier important. Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Il s'agit d'une information sur nos démarches en vue de réaliser une aire de très grands passages. Depuis le mois de janvier 2016, le Grand Besançon n'est plus conforme au schéma départemental. Cette année, les communes de Thise, Besançon et Tallenay ont été fortement impactées par les arrêts des grands groupes. Nous devons trouver un terrain de 4 hectares pour recevoir 250 à 350 caravanes. Je répète que cette année, cette aire d'accueil sera inévitablement située sur une commune du Grand Besançon (formule élargie). Nous avons deux solutions : soit la location d'un terrain avec une rotation tous les 2 ans sur une commune différente (à trouver), soit une installation définitive. Sachant que nous devons réaliser l'accès, la distribution en eau et l'évacuation des eaux usées des caravanes, il me semble plus sérieux de s'orienter vers un achat de terrain. Je rappelle que cette aire fonctionne de mars à septembre environ. Je rappelle aussi qu'en avril 2016, le Président a informé par courrier toutes les communes de la nécessité de trouver une solution.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux aussi rappeler que je n'ai pas reçu de réponse.

M. STEPOURJINE.- Oui, nous n'avons pas du tout reçu de réponse. Je rappelle aujourd'hui que Besançon, Saône, Thise et Pirey sont en mesure d'accueillir des gens du voyage. Avec l'AudaB (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon), la Chambre d'Agriculture et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), nous repérons depuis quelques mois les possibilités foncières sur des cartes et nous évaluons la faisabilité de chaque site. Les critères de sélection sont nombreux : accès, alimentation en eau potable, état du terrain (cultivé ou non), PAC (Politique Agricole Commune) ou non, qualité agricole du terrain, position par rapport aux habitations et aux accès de circulation, etc.

En août dernier, nous n'avions pas de solution, c'est l'état d'urgence. Nous visitons un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération située sur les communes de Marchaux et Chaudefontaine. Je décide de faire une étude de faisabilité :

- pour l'accès : c'est bon,
- pour l'eau potable : aujourd'hui, c'est bon, suite à notre rencontre avec le Président du Syndicat du 17 octobre dernier,
- pour la collecte des eaux usées : c'est en cours avec Franche-Comté Assainissement.

Cette solution provisoire de 2 ans est aujourd'hui envisageable, sauf que sachant que ces populations sont détestées par les habitants et par les élus, nous éprouvons de grandes difficultés pour réaliser notre projet sur ce secteur.

Depuis notre information au dernier Conseil Communautaire, des communes m'ont fait des propositions et je les remercie. J'en étudie actuellement la faisabilité. Je dois rencontrer prochainement le Président de l'Association Sociale Nationale et Internationale Tzigane (ASNIT) afin de lui présenter nos projets pour une validation. Nous faisons régulièrement le point sur ce dossier avec Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture. Malheureusement, nombreux sont ceux qui nous mettent des bâtons dans les roues et je veux condamner avec la plus grande fermeté ceux qui écrivent des « conneries » sur les réseaux sociaux, et plus particulièrement ceux qui insultent Alain LORIGUET. Je vous remercie pour votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une information. Je crois que par rapport à cela, vous vous rappelez ce que j'ai dit. Lorsque j'ai posé la question par écrit ou oralement, je n'ai jamais eu de réponse, mais je n'ai vu que des yeux se baisser. Je pense qu'aujourd'hui, il faut se rendre compte d'une chose : si ce problème n'est pas réglé, n'importe quelle commune d'entre vous peut se retrouver impactée demain. Cela a été Tallenay, cela peut être Fontain. À Montfaucon, c'est un peu plus compliqué, parce que le terrain est moins plat. Je n'accepte pas non plus ce que l'on peut dire sur Alain, sur toi ou sur le service, parce qu'aller voir les gens du voyage et discuter avec eux, ce n'est pas facile. J'ajoute à ces remerciements le service. Il est plus facile d'aller hurler devant la presse, mais il faut trouver les solutions, sans quoi on me dit « qu'est-ce que l'on en fait ? » Qu'en fait-on ? C'est bien beau, mais quand 250 caravanes arrivent, qu'elles sont toutes à 50 cm les unes des autres en file indienne ininterrompue, vous ne pouvez rien faire.

Je crois que les élus doivent avoir un peu de courage. C'est ce courage qu'ont eu Robert STEPOURJINE, Alain LORIGUET et Jean-Yves PRALON d'une certaine façon. Il faut trouver des solutions. J'espère que nous arriverons à en trouver avec les communes. Je dis très fort et je pense qu'il faut une compensation financière importante pour la commune qui acceptera cela. Certes, cela dépend des terrains qui ne seront pas forcément bien placés pour poser le minimum de nuisance, mais il faut trouver une solution. Or, nous n'en avons pas et malheureusement, je n'ai pas le sentiment que le phénomène diminue. Nous avons encore 60 caravanes qui se sont implantées aux 408, que l'on a chassées, qui sont allées à Micropolis pour le salon de l'Habitat. Nous avons fait un référé pour les faire partir, mais elles sont revenues aux 408. Je leur ai donné un mois pour trouver une solution, mais je ne sais pas s'ils la trouveront. Nous sommes donc continuellement embêtés avec cela. De plus, la justice est totalement inopérante face à cela. Ils viennent, envoient des lettres en disant : « on va venir avec nos outils, on va tout couper et tout casser ». C'est ce qu'ils disent et ce qu'ils écrivent.

Nous nous retrouvons ainsi sans solution face à cela. Généralement, les caravanes arrivent le dimanche à partir de 16h. C'est l'adjoint si c'est à Besançon, le Maire si c'est en périphérie ou les deux, qui font cela. C'est Robert STEPOURJINE, Abdel GHEZALI, le service des Sports qui font cela. Les terrains sont envahis pendant l'été. Il faut donc trouver une solution. Je sais qu'ils veulent m'inviter à aller là-bas. J'irai, je ne me défilerais pas, mais je pense qu'il faut trouver une solution rapidement. De plus, si nous le faisons sur Chaudefontaine, c'est provisoire en attendant autre chose. Nous ne pouvons pas non plus chaque fois procrastiner. À un moment donné, nous ne savons plus quoi faire. Si quelqu'un a une solution pour qu'ils ne viennent plus, Robert STEPOURJINE, Alain LORIGUET et moi-même sommes tout à fait à l'écoute, mais il n'y en a pas. Je pense que cela passe par l'achat d'un terrain à un prix correct pour régler ce problème une fois pour toutes.

J'avais bien prévenu que nous serions ennuyés si nous n'étions pas aux normes et je dois avouer que la Préfecture a fait preuve de beaucoup de patience dans ce dossier, parce qu'ils ont toujours donné des délais et les services de la Préfecture ont été corrects avec nous. Maintenant, nous devons trouver une solution. C'est très démagogique de hurler après le maire ou les élus. Quand Abdel GHEZALI m'appelle en disant « la route est bloquée de Larnod à La Malcombe. M'autorises-tu à rentrer sur les terrains ? », et que je lui demande ce qu'il en pense, il me répond « c'est ennuyeux, il y a Vital'Été demain et cela va nous coûter 20 000 ou 30 000 € si nous ne pouvons pas le faire sur la semaine ». Qu'avons-nous répondu ? Nous avons répondu « oui », parce que de toute façon, quand la Ville est en train de se bloquer, que faisons-nous ? Nous devons donc trouver une solution. C'est trop facile ! Que ces maires s'expliquent. Je comprends qu'ils se fassent « engueuler », mais ne croyez-vous pas que je ne me fais pas « engueuler », qu'Alain LORIGUET ne se fais pas « engueuler » quand il a des caravanes sur son terrain d'aviation, ou Robert STEPOURJINE quand ils vont chez lui ?

Nous nous faisons tous « engueuler » et nous n'y pouvons rien. Ce mode de vie n'est pas le nôtre ici, et je n'ai pas le sentiment que cela diminue. Au contraire, j'ai le sentiment qu'il y en a de plus en plus, parce que ce ne sont plus des groupes de 20 caravanes, mais 40 ou 60 pour celles qui sont là actuellement. Sinon, elles sont 200 ou 300.

Souvent, vous savez comment cela se passe : des personnes sont malades, un membre de la famille est à l'hôpital et tant que la personne est malade ou à l'hôpital, ils ne partent pas et ils restent là. Après, que faisons-nous ? Nous ne donnerons pas le nom des communes avec qui tu es en train de discuter, mais je remercie d'avance les maires.

Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n° 5.5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - Programmation complémentaire

Mme ROCHDI.- Il s'agit d'une programmation complémentaire à celles qui ont fait l'objet de délibérations antérieures au niveau du Bureau et du Conseil Communautaire. Ce rapport a pour but de soutenir une nouvelle action à destination des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires, que nous avons intitulée « initiation au codage ».

L'objectif n'est pas d'apprendre aux enfants à taper des lignes de code, mais plutôt de les amener à réfléchir et à comprendre comment fonctionnent les outils numériques, de percevoir la logique qui les anime. Cette action se déroule au sein des maisons de quartier de Planoise, de La Grette, de Montrapon, des Clairs-Soleils, de Palente-Orchamps et de l'association Pari à Planoise. Cette action concerne 24 groupes d'une dizaine d'enfants. Les associations qui interviennent sont Les Petits Débrouillards, Fabrikaweb et l'association Sequanux.

Je voulais dire un petit mot sur Fabrikaweb. Cette jeune association vient de se constituer. Elle a participé aux Talents des Cités et a obtenu le premier prix au niveau local. Elle a également eu le premier prix au niveau de la grande Région et elle est maintenant sélectionnée au niveau national pour participer à ce concours.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

La séance est levée.